

[Aménagement des examens : baccalauréat technologique, évaluation des compétences expérimentales de la série STL](#) [1]

Baccalauréat technologique - Évaluation des compétences expérimentales de la série STL - Session 2023

Note de service du 23 novembre 2022

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 47 du 15 décembre 2022

Le point III de la note concerne l'aménagement de l'épreuve à l'attention des candidats présentant un handicap. Des instructions relatives aux situations particulières pour lesquelles une dispense de l'évaluation des compétences expérimentales peut être accordée, sont mentionnées dans la note de service relative aux définitions d'épreuves n° 2002-014 du 11 février 2020. Les adaptations accordées peuvent porter notamment sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation, voire l'adaptation du support lui-même.

[Consulter la note de service \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/am%C3%A9nagement-des-examens-baccalaur%C3%A9at-technologique-%C3%A9valuation-des-comp%C3%A9tences-1>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo47/MENE2230417N.htm>